RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

COUPE DES CHAMPIONS 2020

***Catégories :***

* ***Sénior Femme (A et B)***
* ***Coupe des Champions A et B (Masculin)***

Les règlements appliqués seront ceux de la Fédération canadienne de ballon sur glace édition 2019-21 avec leurs amendements ainsi que les règlements de régie adoptés lors de l'assemblée générale annuelle en août 2020, à l’exception des règlements spécifiques ci-dessous.

1. Le responsable d'équipe devra se présenter au bureau de la compétition trente (30) minutes avant l'heure cédulée de sa partie, devra faire ses modifications d’alignement, si nécessaire et finalement signer son alignement. La liste sera officielle et impossible à modifier après le premier match.
2. Si les deux équipes ont la même couleur de chandail, l’équipe locale a la priorité.
3. Chaque équipe doit être affiliée à la Fédération avant de pouvoir participer à un tournoi fédéré.
4. L'équipe sera responsable de tout bris causé dans la chambre des joueurs par l'un de ses membres et ces derniers pourront être poursuivis.
5. Toute équipe sera automatiquement disqualifiée si elle ne se présente pas pour sa partie ou si son comportement a pour effet de ridiculiser le sport ou de mettre en danger la sécurité d’un ou plusieurs joueurs. Des mesures disciplinaires et/ou amendes pourront être décernées à l’endroit de cette équipe, de ses joueurs et de ses représentants. Les officiels devront rédiger un rapport et le déposer à la fédération.
6. Le temps des parties :

La partie sera de deux (2) périodes de quinze (15) minutes chronométrées.

1. Un temps d'arrêt de 60 secondes sera accordé par équipe par partie et cela pour toutes les catégories. Il pourra être demandé par le capitaine ou un assistant capitaine lors d'un arrêt de jeu.
2. À compter du moment où il y a un écart de 5 buts, l’horloge ne s’arrêtera plus et une différence de 8 buts dans la marque mettra automatiquement fin à la partie.
3. **Supplémentaire :**

Seulement les parties éliminatoires iront en prolongation.

Les équipes joueront une période supplémentaire de cinq (5) minutes chronométrées, à 3 vs 3 avec gardien de but.

L'équipe qui aura compté le premier but gagnera la partie. Si l'égalité persiste après une période, une deuxième période de prolongation de 15 min. débutera à 3 vs 3 sans gardien, jusqu’à qu’une équipe marque.

**Lors d’une punition imposée en prolongation sans gardien de but, le jeu se jouera en 4 contre 3.**

1. Tous les cas de joueurs qui se mériteront une punition pour bagarre, extrême inconduite ou punition de match seront référés au comité de discipline mis en place pour la durée du championnat.
2. Toute suspension décernée par le comité de discipline devra être purgée dans les prochaines parties fédérées incluant les championnats provinciaux et canadiens.
3. Tous les joueurs devront obligatoirement porter la même couleur de gilet identique et avoir un numéro au dos. Si une équipe doit changer de chandails ou porter des dossards à raison de couleurs semblables, le capitaine et ses assistants ne perdront pas leurs droits s'il n'y a pas d'inscription les identifiant sur les chandails ou les dossards.
4. Bris d’égalité dans les parties à la ronde : Voir les règlements de la F.Q.B.G.
5. **Un maximum de 2 joueurs/ses Élite sont permis(es) dans la catégorie B. Une équipe de catégorie A peut prendre jusqu’à 3 joueurs dans la catégorie B.**

**RÈGLES SANITAIRES SPÉCIFIQUES**

**1 – Un maximum de 11 joueurs (ses) est permis par équipe.**

**2 - Seulement les joueurs(es) et les entraîneur(e)s sont acceptés dans l’aréna. Des accompagnateurs (trices) pourront entrées, mais doivent d’abord y avoir fait la demande auprès de l’organisation.**

**3- Il est permis de prendre sa douche après son match.**

**4 – Un maximum de 9 joueurs(es) est accepté par chambre.**

**5 – Deux chambres seront octroyées par équipe 20 min. avant et après chaque match.**

**6 – Un espace réservé aux effets personnels, à l’extérieur des chambres, sera à la disposition des joueurs (ses), durant leur match, afin de laisser les chambres disponibles pour d’autres équipes.**

**7 – Masque obligatoire lors des déplacements dans l’aréna (sauf lors du jeu).**

**8 – Respect de la distanciation sociale selon les normes de Santé Canada.**